

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

-=-=-

Pôle Patrimoine et Environnement

-=-=-

**Renouvellement de la composition  
de la Commission Locale  
d'Information (CLI) de la Centrale  
Nucléaire de Nogent-sur-Seine****ARRETE N° 2018 -524****LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.125-17 et suivants ;
- VU le décret 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'informations auprès des installations nucléaires de base ;
- VU le décret du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube, en remplacement de Madame Isabelle DILHAC ;
- VU le résultat des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 nommant Madame Evelyne PERROT, sénatrice de l'Aube, en remplacement de Monsieur François BAROIN ;
- VU la correspondance de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube, en date du 18 janvier 2017, désignant Madame Karine LEROY-DUCARDONNOY, en remplacement de Monsieur Jacques LABARRE, pour siéger au sein de la CLI ;
- VU le courriel de l'Association FO Consommateur en date du 5 février 2018, désignant Monsieur Jean-Charles MARTINS en remplacement de Monsieur Pierre BABINOT, pour siéger au sein de la CLI ;
- VU mes arrêtés n° 2010-1832 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, n° 2011-1555 du 6 juin 2011, n° 2014-4036 du 25 novembre 2014, n° 2015-3363 du 26 octobre 2015, n° 2016-830 du 30 juin 2016 et n° 2017-4452 du 20 juillet 2017 ;

**ARRÊTE****Article 1<sup>er</sup> :**

L'objet du présent arrêté est de renouveler la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine en prenant en compte les diverses modifications liées à la nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube, et à l'élection de Madame Evelyne PERROT, sénatrice de l'Aube.

Ce présent arrêté annule et remplace celui du 20 juillet 2017 n° 2017-4452.

## **Article 2 :**

La CLI de la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine est composée d'élus, de représentants d'organisations professionnelles, syndicales et associatives désignés selon la liste suivante :

### **Dans la catégorie des élus (46 membres y compris le Président du Conseil départemental)**

#### **Députés :**

- Un député du département de l'Aube ..... M. Grégory BESSON-MOREAU
- Un député du département de la Seine-et-Marne ..... M. Christian JACOB

#### **Sénateurs :**

- Un sénateur du département de l'Aube ..... Mme Evelyne PERROT
- Un sénateur du département de la Seine-et-Marne ..... Mme Colette MELOT

#### **Conseillers régionaux :**

- Un conseiller régional Grand Est ..... M. Jacques BEAUJEAN
- Un conseiller régional d'Ile-de-France ..... M. Eric JEUNEMAITRE

#### **Conseillers départementaux**

- La conseillère départementale du canton de  
Crenay-Près-Troyes ..... Mme Claude HOMEHR
- Le conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine ..... M. Gérard ANCELIN
- La conseillère départementale de la Seine-et-Marne ..... Mme Sandrine SOSINSKI

#### **Conseillers municipaux :**

*Un conseiller municipal de chacune des communes Auboises :*

- AVANT-LES-MARCILLY ..... Mme Chantal FROU
- BARBUISE ..... M. Dany FELICE
- BOUY-SUR-ORVIN ..... M. Michel JEROME
- COURCEROY ..... M. Michel LENOIR
- CRANCEY ..... M. Bernard BERTON
- FERREUX-QUINCEY ..... M. Daniel LENOUEL
- FONTAINE-MACON ..... Mme Lucette ANDRY
- FONTENAY-DE-BOSSERY ..... M. Jacques VAJOU
- GUMERY ..... M. André GABIOT
- LA MOTTE-TILLY ..... Mme Françoise LHOTE
- LA SAULSOTTE ..... M. Robert DUPONT
- LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT ..... M. Franck PLUMAIN
- LE MERIOT ..... M. Denis MAUCOURT
- MARNAY-SUR-SEINE ..... Mme Armelle ROEKENS
- MONTPOTHIER ..... M. Frédéric GAILLARD

- PERIGNY-LA-ROSE ..... M. Guy DOLLAT
- PLESSIS-BARBUISE ..... M. Gilbert PERNIN
- PONT-SUR-SEINE ..... M. Jean-Luc STEIN
- SAINT-AUBIN..... Mme Dominique  
BOURBONNEUX
- SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE ..... M. Gilbert LEMAUZ
- VILLENAUXE-LA-GRANDE ..... M. Damien GUERINOT
- Deux conseillers municipaux de la commune  
de Nogent-sur-Seine ..... MM. Hugues FADIN et  
Jean-Pierre REGAZZACCI

*Un conseiller municipal de chacune des communes Haut-Marnaises :*

- BEAUCHERY-SAINT-MARTIN ..... Mme Marie-Louise  
PHILIPPOT
- CHALAUTRE-LA-GRANDE ..... M. Francis RAVION
- LEHELLE ..... Mme Martine LEGRAND
- LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE ..... M. Francis BRODARD
- MELZ-SUR-SEINE ..... M. Jean-Pierre ROCIPON
- SOURDUN ..... Mme Véronique LEFEVRE

**Conseillers communautaires :**

- Trois conseillers communautaires de la Communauté  
de communes du Nogentais : ..... M. Pierre FERU  
..... M. Noël MATTHYS  
..... Mme Nathalie STEIN
- Un conseiller communautaire de la Communauté  
de communes des Portes de Romilly-sur-Seine : ..... M. Serge GREGOIRE
- Un conseiller communautaire de la Communauté  
de communes de l'Orvin et de l'Ardusson : ..... M. Michel THIEBAUT
- Un conseiller communautaire de la Communauté  
de communes de la Bassée-Montois : ..... M. Bernard DERETZ
- Un conseiller communautaire de la Communauté  
de communes du Provinois : ..... M. Nicolas FENART

**Dans la catégorie des associations de protection de l'environnement (6 membres)**

- FAPNATE ..... M. Pierre BENOIT
- Provins écologie ..... M. Pierre-Henri CARROUE
- Association Nature du Nogentais ..... Mme Anne-Marie GROSJEAN
- Fédération de la Pêche ..... M. Philippe PIERRE

Société de chasse de Nogent-sur-Seine.....	M. Philippe EXBRAYAT
Association FO consommateur.....	M. Jean-Charles MARTINS

**Dans la catégorie des organisations syndicales de salariés (6 membres)**

CGT Union départementale .....	MM. Christophe LATRASSE
CFE CGC Union départementale .....	M. Denys ANTHOINE
CFDT Union départementale .....	MM. Thierry CARPENTIER et Baptiste LEROY
Syndicat Force Ouvrière FO .....	M. Johnny LECLERE
CFTC Union départementale .....	M. Patrick GRANDVAUX

**Dans la catégorie du monde économique et des personnalités qualifiées (12 membres)**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube .....	Mme Véronique BENOIST
Chambre d'agriculture de l'Aube.....	M. Gérard MAHOT
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aube.....	Mme Karine LEROY-DUCARDONNOY
CAPEB Aube .....	M. Jack LEROY-DUCARDONNOY
Ordre des médecins .....	Docteur François GIGUET
Ordre des pharmaciens .....	M. Olivier FERLET
Presse .....	M. Christophe LEVERT
Association de défense des consommateurs de l'Aube .....	M. Joël AUDIGE
Commune de Villenauxe la Grande .....	Mme Bernadette GARNIER
Monde économique .....	M. Maurice WIEL
ICPEF AGROPARISTECH .....	Mme Dominique DOLISY
Ancien exploitant .....	M. Alain VICAUD

**Article 3 :**

La présidence de la CLI est assurée par M. Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental de l'Aube. Le Vice-président chargé de le suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement est M. Hugues FADIN en sa qualité de membre de la Communauté de communes du Nogentais et de Maire de Nogent-sur-Seine, membre de la présente commission.

**Articles 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret 2008-251 du 12 mars 2008, les représentants des organismes énumérés ci-après peuvent assister avec voix consultative aux séances et ont accès de plein droit aux travaux de la commission :

- le ou les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ;
- les représentants des services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire ;

- les représentants de l'exploitant ou des exploitants des installations nucléaires de base situées sur le site et dans les cas prévus à l'article 44 de la loi du 13 juin 2006, le propriétaire du terrain servant à l'assiette de l'installation.

**Article 5 :**

La CLI peut demander l'audition de toute personnalité ou expert qui lui paraît utile à l'information ou la formation des membres de la CLI. Ces personnes n'ont pas voix consultative.

**Article 6 :**

Les membres de la CLI sont nommés jusqu'au 31 octobre 2020. Pour les membres issus d'une assemblée d'élus, la perte ou le renouvellement du mandat électif entraîne une nouvelle désignation.

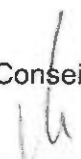
**Article 7 :**

M. le Directeur Général des Services du Département, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'ensemble des membres de la CLI ainsi qu'à M. le Préfet de l'Aube, à M. le Président du Conseil régional Grand Est, à Mmes et MM. les Maires des communes d'Avant-les-Marcilly, Fontaine-Macon, La Motte-Tilly, Marnay-sur-Seine, Saint-Aubin, Beauchery-Saint-Martin, Léchelle, Sourdun, Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Crancey, Ferreux-Quincey, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Saulsotte, La Villeneuve-au-Châtelot, Le Mériot, Montpothier, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Villenauxe-la-Grande, Chalautre-la-Grande, Louan-Villegruis-Fontaine, Melz-sur-Seine, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et à M. le Directeur de l'ANDRA.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Aube

A Troyes, le 16 FEV. 2018

Le Président du Conseil départemental,

  
Philippe PICHERY

